



séparation et maison en indivision

Par **titinou29**, le **12/02/2011 à 21:17**

Bonjour,

J'ai acheté une maison avec mon compagnon en indivision (pas de pacs, pas de déclaration de concubinage). j'ai 1/4 des parts; il m'a quitté le 5 novembre 2011, entre temps j'ai appris de sa société par courrier intentionnel qu'il s'était marié avec une camerounaise, pendant notre vie commune et venait d'avoir un enfant né le 1 novembre 2011; le 5 novembre il était à notre domicile en France! Mr travaille en Guinée et part sur plusieurs mois en mission. d'après l'acte notarié nous sommes responsables à hauteur de 50% chacun du prêt; pour l'instant il paie la totalité du prêt et des charges; Que dois-je faire pour me protéger car apparemment j'ai affaire à un escroc de haut vol! puis je faire une main courante pour abandon de domicile et abus de confiance; Moi je suis chômeuse à 700€ mensuel et lui touche 6500€; s'il s'est marié au Cameroun ou Guinée est-ce que le mariage est reconnu légalement par la France. Dois-je en parler au notaire? Je vous précise que le banquier qui nous a accordé le prêt est un ami à lui de 20 ans et sont en contact; tout est cloisonné pour que je n'ai accès à aucune information sur le lieu où il se trouve; il a déjà été condamné en France pour divorce pour violence; il vous plait aidez moi!

quelles démarches dois-je faire?

Merci d'avance pour votre aide;

Par **Domil**, le **12/02/2011 à 23:08**

Vous n'étiez pas marié, il n'a commis aucune faute à votre égard (vous n'êtes que deux étrangers l'un envers l'autre, sans la moindre obligation l'un envers l'autre). L'abandon de domicile n'est pas un délit, même dans le cadre du mariage.

Je ne vois pas en quoi ça serait un escroc puisque vous avez 25% des parts et qu'il paie la totalité du prêt. Au contraire, c'est vous qui en profitez actuellement et rien ne permet de caractériser le moindre abus de confiance.